

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 12 mars 2018 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Benoît Dubé	Tourville
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Denis Gagnon	Sainte-Louise
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8081-03-18 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 12 février 2018
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 762-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
 - 5.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 763-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
- 6- Sécurité incendie
 - 6.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2017
 - 6.2- Sommaire des actions 2017 du Schéma en sécurité incendie
 - 6.3- Sommaire des commentaires régionaux 2017
 - 6.4- Contrat de vérification annuelle des camions et des équipements
 - 6.5- Rapport final de l'étude et reddition de comptes au MAMOT

- 7- Fonds de développement des territoires
 - 7.1- État de situation de l'enveloppe
 - 7.2- Recommandations du comité d'analyse
 - 7.3- Priorités annuelles de développement 2018-2019
 - 7.4- Politique de soutien aux projets structurants 2018-2019
- 8- Administration
 - 8.1- Recrutement – Poste coordonnateur(trice) à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants
- 9- Dépôt d'une demande à l'appel de propositions – Programme mobilisation/diversité
- 10- Emprise ferroviaire abandonnée (Monk) à Tourville
- 11- Réseau Les Arts et la Ville : Adhésion
- 12- Dépôt des procès-verbaux du comité administratif pour les séances du :
 - 22 juin 2017
 - 5 octobre 2017
 - 20 décembre 2017
- 13- Cour municipale
 - 13.1- Nomination d'un procureur substitut à la cour municipale
- 14- Évaluation municipale
- 15- Développement local et régional
- 16- Matières résiduelles
- 17- Transport collectif régional
- 18- Compte rendu des comités
- 19- Comptes à accepter
- 20- Seconde période de questions pour le public
- 21- Correspondance
- 22- Autres sujets
- 23- Prochaine rencontre
- 24- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 22.1- Centre local de développement de L'Islet
- 22.2- Comité de la cour municipale

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 12 FÉVRIER 2018

8082-03-18 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 12 février 2018, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 762-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8083-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 762-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 705-13;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier le règlement de zonage numéro 705-13 afin d'y ajouter dans la classe d'usage «Commerce touristique (C1)» l'usage «chocolaterie (fabrication et vente)»;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire afin de répondre à l'article 109.7 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 762-18 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Denis Gagnon et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 762-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 763-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8084-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 763-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 705-13;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier le règlement de zonage numéro 705-13 afin d'interdire les entreprises de pavage et de cons-

truction de routes dans les zones 75 I, 76 I, 79 I et 116 I;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire afin de répondre à l'article 109.7 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 763-18 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Fortin, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 763-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

6- SÉCURITÉ INCENDIE

6.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2017

8085-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* est entré en vigueur le 26 mars 2014, après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* en 2017;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de L'Islet et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministre de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Alphonse Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet accepte le rapport annuel 2017 du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministre de la Sécurité publique.

6.2- Sommaire des actions 2017 du Schéma en sécurité incendie

8086-03-18 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des actions de la MRC de L'Islet pour l'année 2017 par rapport au *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*.

6.3- Sommaire des commentaires régionaux 2017

8087-03-18 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des commentaires régionaux 2017 concernant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

6.4- Contrat de vérification annuelle des camions et des équipements

8088-03-18 **ATTENDU QUE** dans le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*, il est prévu de procéder à une vérification des différents équipements, tels que camions et pompes sur une base annuelle;

ATTENDU QUE le contrat actuel pour la vérification annuelle des camions incendie est à renouveler pour une période d'un (1) an;

ATTENDU QUE l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville nous a transmis une soumission pour la vérification d'équipements valables pour une période d'un (1) an;

ATTENDU QUE les municipalités sont satisfaites des services offerts par cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Denis Gagnon et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet octroie le contrat pour les vérifications des équipements en sécurité incendie des municipalités participantes de la MRC de L'Islet à l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville pour une période d'un (1) an selon les prix fournis dans la soumission :

- Autopompe et autopompe-citerne : 325 \$/chacun (test routier inclus);
- Pompe portative : 50 \$;
- Et autres tests par unité, tels que décrits dans la soumission.

6.5- Rapport final de l'étude et reddition de comptes au MAMOT

8089-03-18 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier d'accepter le dépôt de l'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie ainsi que la reddition de comptes.

7- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

7.1- État de situation de l'enveloppe

Le directeur général mentionne le bilan des engagements au Fonds de développement des territoires.

7.2- Recommandations du comité d'analyse

- Les vergers de l'Évolution

- 8090-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité :
- d'accorder la somme de **30 000 \$** à **Arbre-Évolution Coopérative de solidarité** pour son projet «**Les vergers de l'Évolution**», représentant **41 %** du coût de projet de **73 250 \$**;
 - de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer le protocole d'entente avec les promoteurs.

- Réfection du sentier régional 557 à Saint-Omer phase 2»

- 8091-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité :
- d'accorder la somme de **2 490 \$** au **Club motoneige L'Escale Saint-Pamphile inc.** pour son projet «**Réfection du sentier régional 557 à Saint-Omer phase 2**», représentant **50 %** du coût de projet de **4 980 \$**;
 - de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer le protocole d'entente avec les promoteurs.

- Développement de la chapelle Saint-Jean-Baptiste

- 8092-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Volet projets structurants du Fonds de développement des territoires;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse a procédé à l'analyse des projets déposés;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité :
- d'accorder la somme de **3 885 \$** au **Camps Odysée inc.** pour son projet «**Développement de la chapelle Saint-Jean-Baptiste**», représentant **50 %** du coût de projet de **7 770 \$**;

- de mandater le directeur général et le préfet ou le préfet suppléant de la MRC de L'Islet à signer le protocole d'entente avec les promoteurs.

7.3- Priorités annuelles de développement 2018-2019

8093-03-18 Il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter les priorités annuelles du Fonds de développement des territoires pour 2018-2019.

7.4- Politique de soutien aux projets structurants 2018-2019

8094-03-18 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires 2018-2019.

8- ADMINISTRATION

8.1- Recrutement – Poste coordonnateur(trice) à l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants

8095-03-18 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M^{me} Rachelle Després pour le poste de coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants.

9- DÉPÔT D'UNE DEMANDE À L'APPEL DE PROPOSITIONS – PROGRAMME MOBILISATION/DIVERSITÉ

8096-03-18 Il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyé par M^{me} Céline Avoine et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au Programme mobilisation/diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'autoriser le directeur général, M. Patrick Hamelin, à signer les documents relatifs à cette demande.

10- EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE (MONK) À TOURVILLE

8097-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a signé un bail le 10 décembre 2002 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la location du lot no 4 829 964, soit une surlargeur de l'ancienne emprise ferroviaire Monk à Tourville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite procéder à la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE le bail accorde à la MRC une préférence d'achat dans le cas d'une cession du lot;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a signifié à la MRC son intention de vendre le lot et souhaite connaître ses intentions de recourir ou non à sa clause de premier refus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Gagnon, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu de signifier au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports son intention de ne pas se porter acquéreur en tout ou en partie du lot no 4 829 964 à Tourville.

11- RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE : ADHÉSION

8098-03-18 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyé par M. André Simard et résolu à l'unanimité d'adhérer au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2018.

12- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR LES SÉANCES DU :

- 22 juin 2017
- 5 octobre 2017
- 20 décembre 2017

13- COUR MUNICIPALE

13.1-Nomination d'un procureur substitut à la cour municipale

8099-03-18 **CONSIDÉRANT QUE** le procureur substitut de la cour municipale de la MRC de L'Islet, M^e Jérôme Théberge, a cessé ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un autre procureur qui agira à titre de substitut à la cour municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité :

- de nommer M^e Francis Paradis, avocat, à titre de substitut de M^e Gina Blanchet, procureure de la poursuite devant la cour municipale de la MRC de L'Islet, afin que celui-ci puisse, au besoin, agir en lieu et place de M^e Blanchet devant la cour municipale de la MRC de L'Islet;
- de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales, dans le cadre de l'entente intervenue entre le Procureur général du Québec et la MRC de L'Islet pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de la MRC de L'Islet, d'autoriser la MRC de L'Islet à retenir les services de M^e Francis Paradis au besoin, et donc à représenter, à ces occasions, le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale de la MRC de L'Islet.

14- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

15- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Aucun sujet.

16- MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

17- TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

Aucun sujet.

18- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Aucun compte rendu n'est porté à l'attention des membres du conseil.

19- COMPTES À ACCEPTER

8100-03-18 Il est proposé par M. Eddy Morin, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 12 mars 2018, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 348 409,15 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

20- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

21- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

22- AUTRES SUJETS

22.1- Centre local de développement de L'Islet

8101-03-18 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité de verser la somme de 235 000 \$ au Centre local de développement de L'Islet pour son fonctionnement du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018 dans le cadre de l'entente entre le CLD et la MRC dans laquelle cette dernière transfère des responsabilités en matière de développement économique.

22.2- Comité de la cour municipale

8102-03-18 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M^{me} Céline Avoine de nommer M^{me} Anne Caron sur le comité de la cour municipale en remplacement de M. Normand Caron.

23- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 9 avril 2018 à 19 h 30.

24- LEVÉE DE LA SESSION

8103-03-18 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 45.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.